

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	40 (1911)
Heft:	16
Rubrik:	Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1910, lu à l'assemblée générale du 29 juin 1911, à Fribourg [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prendre la bonne foi de l'assemblée par un déballage au dernier moment d'une brochure dont voici la teneur¹:

(A suivre.)

F. OBERSON.

RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1910, lu à l'Assemblée générale du 29 juin 1911, à Fribourg.

(Suite et fin.)

Recettes ordinaires.

Intérêts des capitaux.

Produit du rentier en 1910	Fr. 18,887 39
Produit du rentier en 1909	» 17,756 35
Augmentation	Fr. 1,131 04

provenant surtout de l'augmentation des capitaux et d'intérêts arriérés perçus en 1910.

Sauf quelques exceptions, le payement des intérêts se fait avec une régularité satisfaisante. Un seul commencement de poursuite a dû être intenté. Au 31 décembre, il ne restait dû que quatre intérêts de créances hypothécaires, pour une somme de 1140 fr. dont 900 fr. échus en décembre. Le taux du 5 % a été appliqué cinq fois à titre de peine pour retard.

Cotisations des Sociétaires.

En 1910, le Caissier a perçu :

a) 11 cotisations à 15 fr.	Fr. 165 —
b) 388 cotisations à 30 fr.	» 11,640 —
	Total Fr. 11,805 —
En 1909, il avait été perçu	» 10,544 05
	Augmentation Fr. 1,260 95

Cette importante augmentation s'explique par le fait qu'une somme d'environ 1000 fr. a été payée à titre de cotisations arriérées par les nouveaux membres inscrits d'office par le Comité dans les circonstances rapportées plus haut.

¹ L'auteur reproduit à cet endroit le texte intégral d'une brochure, qui ne mérite pas à notre avis l'honneur de la réimpression dans le *Bulletin*. Pour ce motif, nous passons outre. Les lecteurs qui voudront en prendre connaissance, la trouveront dans le tirage à part de *Nos méthodes et nos moyens d'enseignement*.

(NOTE DE LA RÉDACTION.)

L'assemblée générale du 18 juin 1910, après une longue discussion et non sans quelque hésitation avait émis un vote demandant que la cotisation de 1910 fût fixée à 40 fr. Par arrêté du 15 juillet, dont il vous sera donné connaissance tout à l'heure, le Conseil d'Etat, tout en approuvant ce préavis en principe, décida qu'il ne pouvait pas valoir déjà pour l'année 1910, mais que la cotisation serait portée à ce chiffre en 1911. En exécution de cette décision, le caissier reçut les instructions nécessaires pour procéder à la perception. De son rapport en date du 29 octobre, il résulte que 280 sociétaires avaient payé soit spontanément, soit à réception de la carte de remboursement. Au 31 décembre, 24 sociétaires devaient encore 56 cotisations de 30 fr. Hâtons-nous d'ajouter qu'il s'agissait presque uniquement des cotisations arriérées réclamées aux membres du corps enseignant que le Comité avait fait inscrire d'office dans les livres.

Subside de l'Etat.

En 1910, le subside encaissé s'est élevé à	Fr.	8,985 —
En 1909, l'Etat avait versé	»	10,500 —
	Différence en moins	Fr. 1,515 —

Amendes scolaires.

Le Caissier a reçu en 1910 :

1. De la Préfecture de la Sarine	Fr.	970 15
2. " du Lac	»	427 85
3. " de la Broye	»	268 70
4. " de la Glâne	»	284 —
5. " de la Gruyère	»	338 65
6. " de la Veveyse	»	189 55
	Total	Fr. 2,478 90
En 1909, la Caisse avait reçu	»	3,524 45
	Diminution	Fr. 1,045 55

Toute cette différence provient de ce que la Préfecture de la Singine, qui, en 1909, avait versé 1219 fr. 50 pour les années 1908 et 1909, n'a fait aucun paiement en 1910.

Divers.

Ce chapitre accuse un total de 71 fr. 88 provenant essentiellement de frais de remboursements et de mandats de recouvrement portés dans les dépenses et remboursés ultérieurement par les intéressés.

Recettes extraordinaires.

Remboursement de capitaux.

Les capitaux ci-après ont été remboursés en 1910 :

a) Prélèvements sur le compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des besoins.	Fr.	41,400 —
b) Remboursement partiel d'un titre hypothécaire	»	4,000 —
c) Amortissement sur 5 titres hypothécaires	»	4,100 —
d) Solde d'une cédule de rachat	»	98 31
	Total	Fr. 49,598 81

Malgré les efforts du Comité, les cédules de rachat ne sont pas encore toutes amorties. Au 31 décembre 1910, il restait dû, sur cinq cédules, un solde de 1024 fr. 87.

Dons et legs.

Point.

Dépenses ordinaires. — Pensions.

En 1910, la Caisse de retraite a payé les pensions suivantes, toutes échues au 31 décembre 1909 :

a) 26 pensions anciennes à 80 fr.	Fr. 2,080	—
b) 26 pensions de 120-300 fr. (loi de 1881)	» 5,295	—
c) 61 pensions de 150-500 fr. (loi de 1895)	» 27,650	—
	Total pour 113 pensions	Fr. 35,025
En 1909, la Caisse avait payé 117 pensions par	» 34,505	—
	Soit une augmentation de	Fr. 520

Les diminutions, par suite de décès, pensions non réclamées, etc, se sont élevées à 1080 fr. Les augmentations résultant des nouvelles pensions et d'autres causes ont atteint le chiffre de 1600 fr.

Deux instituteurs seulement, au bénéfice de la loi de 1895, ont reçu, en 1910, leur première pension échue au 31 décembre 1909.

Sur les 113 pensions payées, 28 ont été acquises à des veuves, ou veufs et 8 à des orphelins de sociétaires décédés.

Ajoutons, pour mémoire, que depuis 1882, soit pendant 28 ans, la Caisse de retraite a payé, en pensions et secours, la somme de 536,158 fr.

Traitements. — Frais d'administration.

Cette rubrique accuse un sommaire de 863 fr. 20, chiffre qui ne varie guère d'une année à l'autre. Il comprend le traitement du caissier et la rétribution du président et du secrétaire, pour 1910, ainsi que les indemnités de séances et de route allouées aux membres du Comité, pour 1909, et à la Commission examinatrice, pour 1910.

Remboursements de cotisations.

En 1910, ces remboursements se sont élevés à	Fr. 1,111	—
En 1909, la Caisse avait payé	» 1,277	70
	Donc en plus	Fr. 166 90

Cette somme de 1,111 fr. a été remboursée à quatre institutrices qui ont quitté l'enseignement pour cause de mariage.

Divers.

Ce chapitre présente un total de 229 fr. 87, chiffre notablement supérieur à celui de l'année précédente, qui ne s'élevait qu'à 75 fr. 55. Cela provient de ce que le caissier y a fait figurer certaines dépenses qui trouveraient leur place naturelle dans les frais d'administration et dans les dépenses extraordinaires. Ces rectifications seront, du reste,

opérées à l'occasion de la copie des comptes sur le formulaire définitif. Les frais divers ordinaires comprennent, outre quelques menues dépenses, les frais de remboursements et de mandats d'encaissement postaux qui, étant presque tous remboursés par les intéressés, sont reportés en recettes.

Dépenses extraordinaire.

Placements de capitaux.

a) Versements au compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des besoins	Fr.	37,052 20
b) Un prêt sur obligation hypothécaire.	»	20,000 —
	Total	Fr. 57,052 20

Secours.

Le Comité n'a reçu aucune demande de secours pendant l'année.

Divers.

Sommaire de cette rubrique	Fr.	202 90
--------------------------------------	-----	--------

C'est le cadeau offert par le Comité, en vertu d'une décision de l'assemblée générale, à M. l'ancien caissier Corminbœuf, en reconnaissance de ses longs et excellents services.

Résumé du compte de Caisse.

RECETTES ORDINAIRES

Solde du compte précédent	Fr.	7,017 43
Intérêts des capitaux	»	18,887 39
Cotisations des sociétaires.	»	11,805 —
Subside de l'Etat	»	8,985 —
Amendes scolaires	»	2,478 90
Divers	»	71 88

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Remboursements de capitaux.	»	49,598 81
Dons et legs	»	— —
	Total	Fr. 98,844 41

DÉPENSES ORDINAIRES

Pensions	Fr.	35,025 —
Traitements. — Frais d'administration.	»	863 20
Remboursements de cotisations	»	1,111 —
Impôts	»	792 60
Divers.	»	229 87

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Placements de capitaux	»	57,052 20
Secours	»	— —
Divers.	»	202 90
Solde en caisse au 31 décembre	»	3,567 64
	Total	Fr. 98,844 41

Ce sont là de gros chiffres. En réalité, les recettes *réelles*, c'est-à-dire afférentes à l'année 1910, s'élèvent à 42,228 fr. 17, en diminution de 296 fr. 68 sur celles de 1909, et les dépenses à 38,224, fr. 57, en augmentation de 701 fr. 37.

Si, malgré une augmentation d'environ 2,400 fr. dans les rubriques intérêts et cotisations, les recettes totales ont légèrement diminué, c'est que cette augmentation a été compensée et au-delà par les moins-values de près de 2,600 fr. constatées aux chapitres des subsides de l'Etat et des amendes scolaires. Quant à la justification de l'augmentation des dépenses, elle doit être cherchée, en grande partie, dans le chapitre des pensions.

Mouvement des capitaux.

Rentier.

Au 31 décembre 1910, le rentier de la Caisse comprenait 81 titres hypothécaires, actions, cédules ou récépissé de banque et cédules de rachat, faisant ensemble pour le capital mentionné plus haut de 457,474 fr. 47.

Bilan au 31 décembre 1910.

Sommaire du rentier	Fr.	457,474	45	
Solde en caisse	»	3,567	64	
Mobilier (un coffre-fort)	»	470	—	
Total de l'actif, soit fortune nette	Fr.	461,512	11	
Fortune au 31 décembre 1909	»	457,508	51	
Augmentation pour l'exercice		Fr.	4,003	60

Le bilan ci-dessus, établi par le secrétaire avec des matériaux insuffisants et incomplets, n'est exact qu'en ce qui concerne l'augmentation, d'une année à l'autre, de la fortune de la Caisse. Par contre, il indique à peine approximativement le chiffre de cette fortune. Un exemple suffira pour le faire comprendre. Au 31 décembre, les cotisations de l'année sont perçues et placées à la banque. D'autre part, les pensions de l'année, échues ce jour-là, ne seront payées et portées en compte que dans l'exercice suivant. De là déjà un écart de 35,000 fr. On peut dire que le chiffre de la fortune de la Caisse, tel qu'il vous a été indiqué ces dernières années, est d'environ 30,000 fr. au-dessus de la réalité. L'emploi des nouveaux formulaires de compte, établis d'une manière plus conforme aux règles de la comptabilité, remédiera à cet état de chose.

Séances du Comité.

Pendant l'année, votre Comité a tenu ses quatre séances habituelles. Trente-cinq questions de nature diverse y ont été traitées. Huit affaires ont été liquidées par voie de circulation des pièces. Enfin, nous avons eu à nous occuper de 27 cas individuels de retard dans le payement des cotisations et autres redevances.

En somme, l'administration de la Caisse de retraite n'a rien présenté d'extraordinaire en 1910. Nous ne pouvons nous empêcher de répéter ici que, comme ces dernières années, les réclamations inutiles et mal fondées, dont l'examen absorbait autrefois la meilleure partie des séances du Comité, sont devenues vraiment une rareté. Cette amélioration réjouissante est, certes, toute à la louange du corps enseignant, mais il serait injuste de ne pas l'attribuer aussi en partie aux réformes qui ont été introduites peu à peu dans les habitudes administratives du Comité.

Les deux questions les plus importantes dont le Comité ait eu à s'occuper, sont celles concernant les instituteurs des écoles libres et la révision de l'état des membres de la Caisse. Comme elles ont déjà été abordées au cours de ce travail, nous n'y reviendrons pas. Cependant, nous ne saurions laisser passer cette occasion sans rendre hommage ici au zèle et à l'intelligence dont notre nouveau caissier a fait preuve pendant cette première année de sa gestion.

Terminons en rappelant que le Conseil d'Etat, basé sur une décision de l'assemblée générale de 1910, a fixé à 40 fr. la cotisation pour l'année courante. Notre caissier n'envisage sans doute pas avec une satisfaction sans mélange la perspective de la prochaine perception. Espérons que celle-ci ne se heurtera pas à de trop grandes difficultés et formons le vœu sincère que les membres du corps enseignant, les jeunes surtout, se pénètrent de plus en plus de cette vérité que celui qui veut récolter doit commencer par semer.

La Tour-de-Peilz, juin 1911.

POUR LE COMITÉ :
Le Secrétaire : **H. GUILLOD.**

ÉCHOS DE LA PRESSE

Les lectures des enfants. — C'est une question à la mode. Aussi bien les romans policiers sont-ils devenus une vraie peste et l'on peut affirmer que les enfants ne lisent rien plutôt que de les laisser de côté. Mais d'où vient l'attrait singulier autant qu'indéniable de ces mauvais livres ? Le fin psychologue qu'est M. Roger Cousinet a essayé, dans *l'Éducateur moderne*, de démêler le principe du plaisir qu'éprouvent les adolescents à ces sortes d'ouvrages. Il analyse donc successivement, en fonction de la mentalité enfantine, les contes